



CROS
NOUVELLE-
AQUITAINE

Commission régionale de lutte contre les violences sexuelles et discriminations

Commission n°4

09 novembre 2023

ORDRE DU JOUR

01

AVANT-PROPOS

02

TRAVAUX EFFECTUES

03

PRÉSENTATION DU PLAN D'ACTION 2024

04

PRÉSENTATION DES DEUX CHARTES

05

ACTIONS À VENIR

06

CLOTURE

1. AVANT-PROPOS

La lutte contre les violences sexuelles et sexistes (VSS) est devenue une des préoccupations de la société actuelle. Le milieu sportif est lui aussi confronté à ces violences. Le CNOSF, qui a fait de cette question un objectif prioritaire, a proposé au mouvement sportif de **la Nouvelle-Aquitaine d'être pilote pour lutter contre ce fléau.**

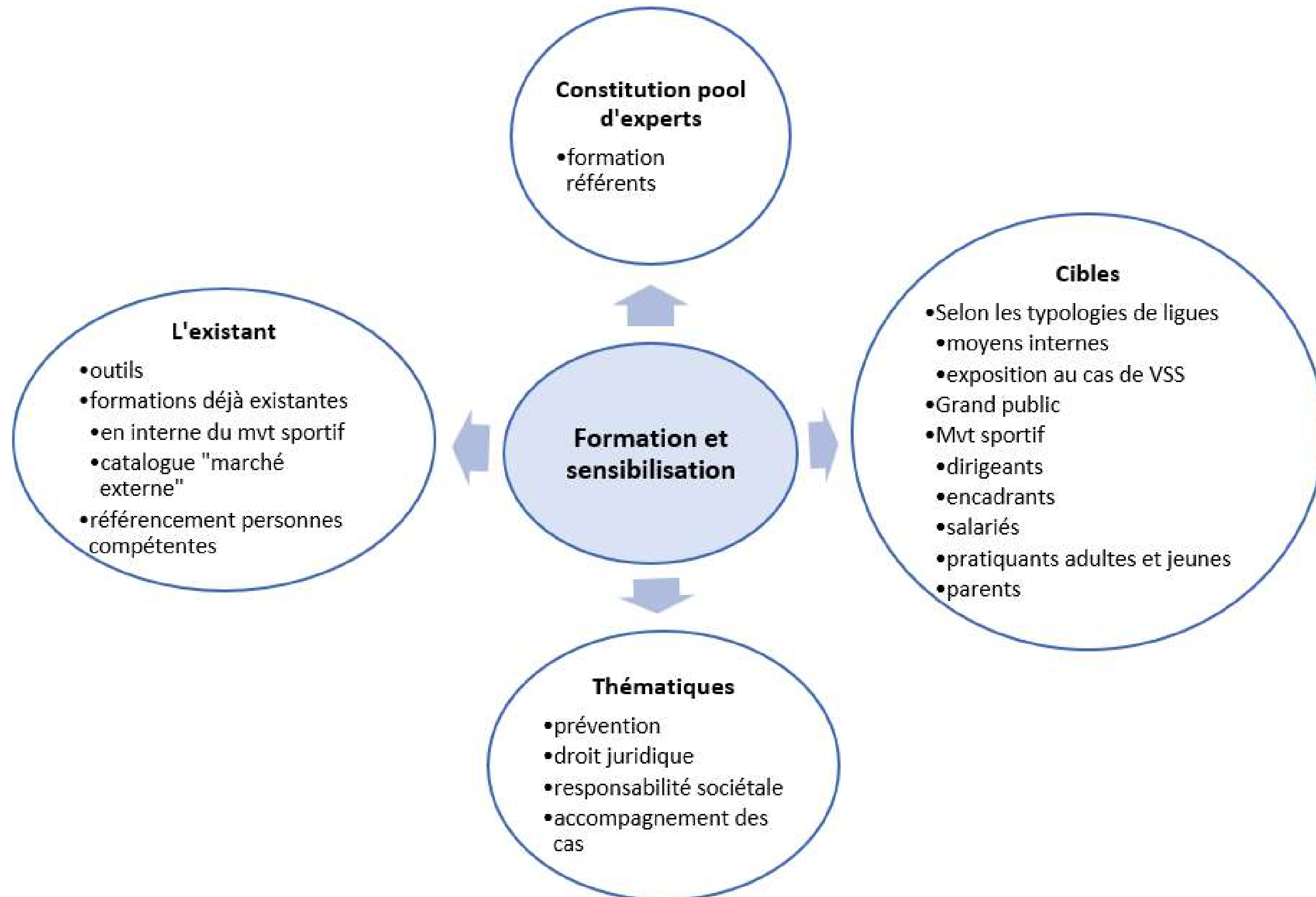
Le CROS NA a proposé aux Ligues et Comités sportifs régionaux une **démarche régionale** autour de **2 objectifs majeurs** :

- 1** Faire que le **mouvement olympique et sportif** prenne toute sa place et agisse comme l'**acteur principal** dans la lutte contre les VSS dans le sport.
- 2** Faire que **ces actions s'inscrivent dans la pérennité** et apportent un **véritable changement culturel** à tous les niveaux en particulier dans les clubs.

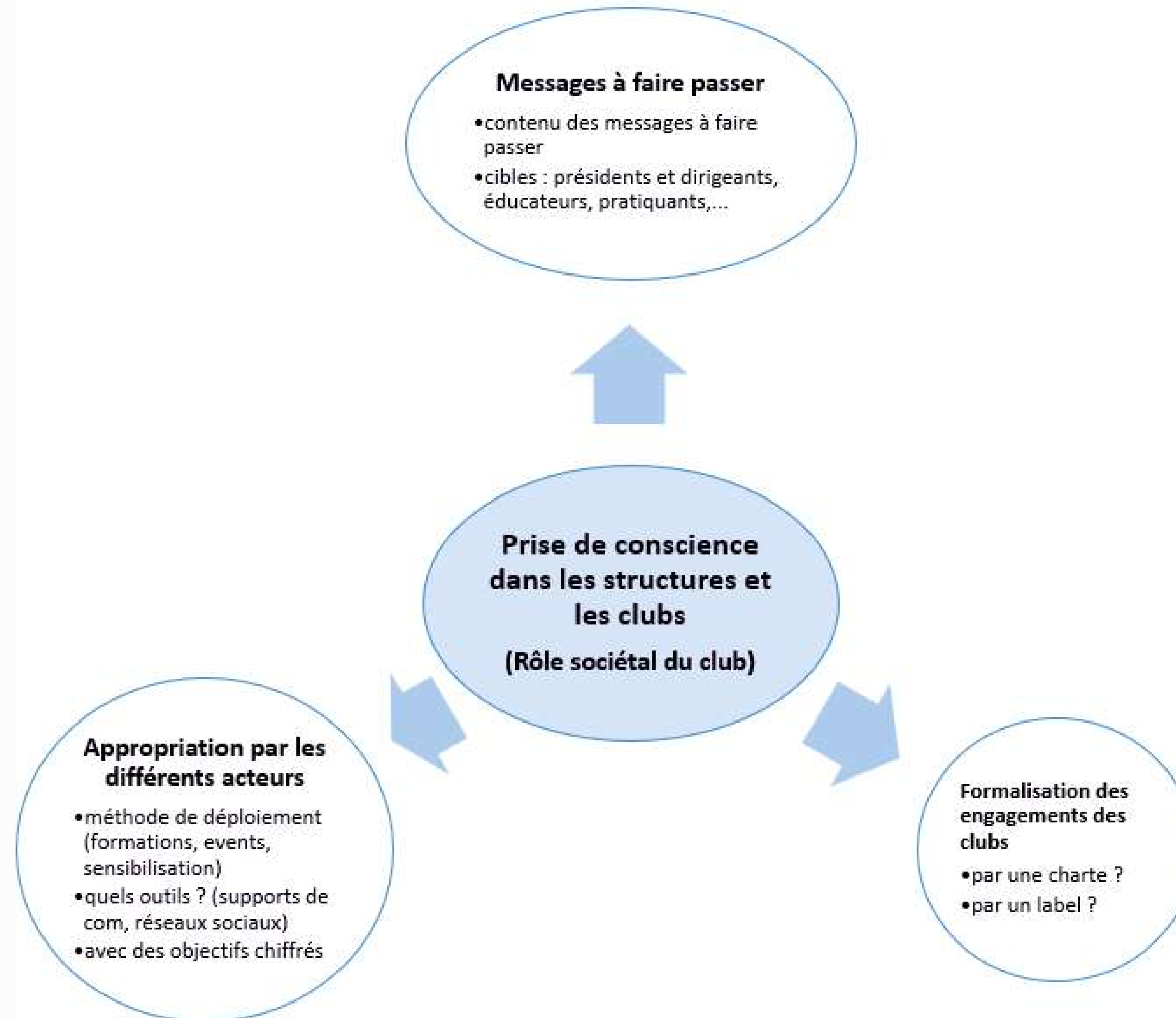
Le CROS a mis en place la **1ère Commission régionale de lutte contre les VSS** avec les Ligues et Comités sportifs régionaux en octobre 2022. Quatre groupes de travail ont été constitués :

- GT n°1 "**Formation et sensibilisation**"
- GT n°2 "**Prise de conscience dans les structures et dans les clubs**"
- GT n°3 "**Accompagnement du traitement des cas**"
- GT n°4 "**Gouvernance et médiatisation**"

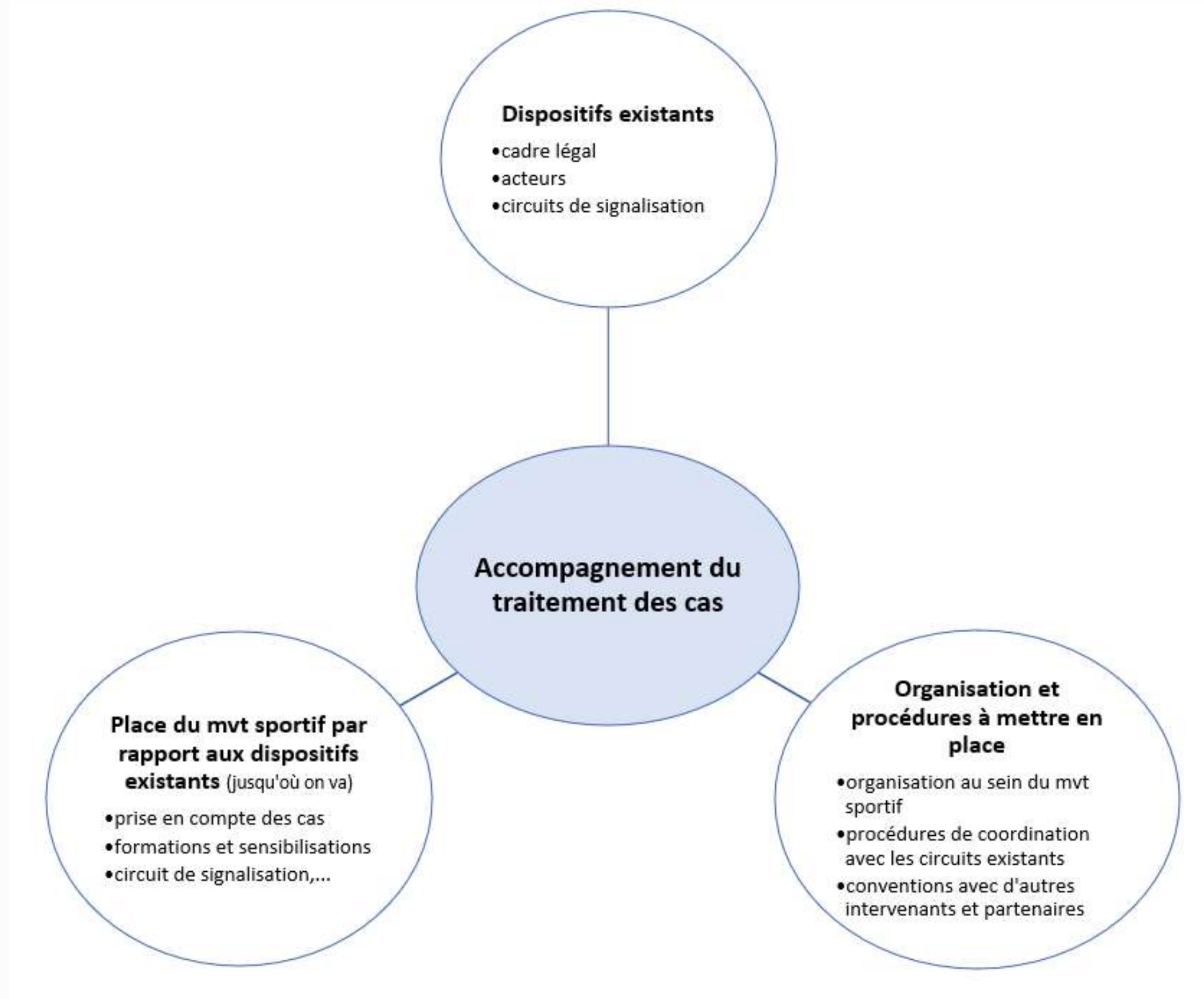
GT n°1 “Formation et sensibilisation”



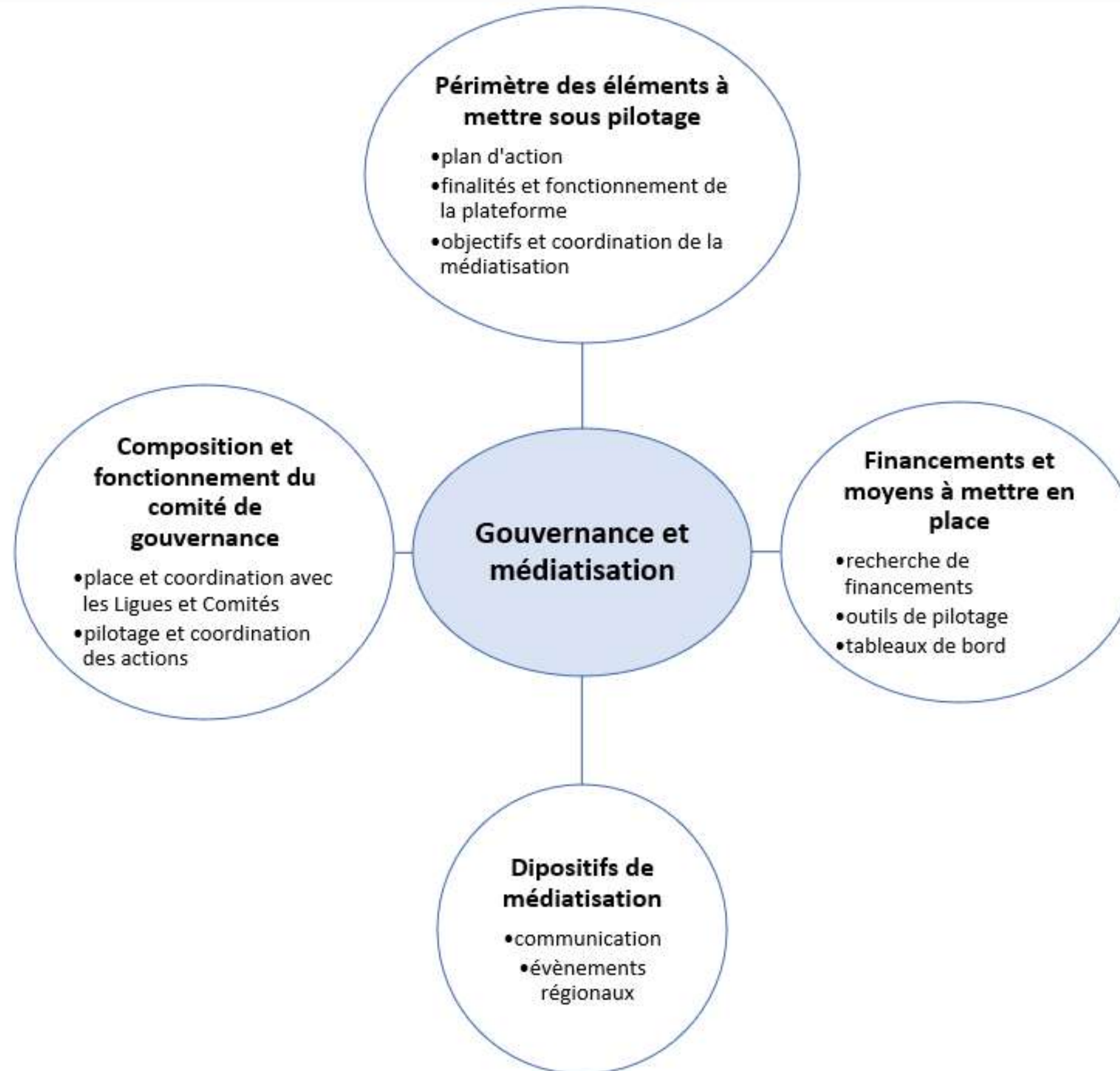
GT n°2 “Prise de conscience dans les structures et les clubs”



GT n°3 “Accompagnement du traitement des cas”



GT n°4 “Gouvernance et médiatisation”



2. TRAVAUX EFFECTUES

4 Groupes de travail



Nov - Déc
2022

4 Groupes de travail



Mars-Avril
2023

5 Groupes de travail



Juin - Oct
2023

Oct 2022



1ère
commission

Fév 2023



2ème
commission

Juin 2023



3ème
commission

NOMBRE DE LIGUES/ COMITÉS RÉGIONAUX ENGAGÉS

22

MEMBRES DANS LA
COMMISSION RÉGIONALE

54

PERSONNES IMPLIQUÉES
VIOLENCES

3. PRÉSENTATION DU PLAN D'ACTION 2024 POUR LUTTER CONTRE LES VSS ET LES DISCRIMINATIONS

OBJECTIF :

Mettre en oeuvre et développer une politique de lutte contre les VSS et les discriminations au niveau du mouvement olympique et sportif régional
(selon les capacités d'implication de chaque ligue et comité régional sportif)

Les objectifs du plan d'action

Franchir collectivement une nouvelle étape dans la lutte contre les VSS

1

**STRUCTURER
LE MOUVEMENT SPORTIF**

2

**SENSIBILISER ET FORMER
LE MOUVEMENT SPORTIF**

3

**ORIENTER ET
ACCOMPAGNER LES
VICTIMES ET LES CLUBS**

4

**RENFORCER LA
COMMUNICATION**

AXE 1

STRUCTURER LE MOUVEMENT SPORTIF

Objectifs :

1. Structurer le mouvement sportif.
2. Organiser le pilotage du plan d'action.



ACTION 1

Désigner un **ambassadeur** ou un **binôme** d'ambassadeurs.



ACTION 2

Former les ambassadeurs.



ACTION 3

Mettre en place le **comité de pilotage**.



ACTION 4

Déployer le **plan d'action**.

DÉTAIL DES ACTIONS

AXE 1 - Structurer le mouvement sportif

ACTION 1

Désigner un ambassadeur ou un binôme d'ambassadeurs

- Mettre en place un **ambassadeur** ou un **binôme d'ambassadeurs** au sein de votre structure

ACTION 2

Former les ambassadeurs

- **Public prioritaire** : ils seront directement impliqués
- **Formation prévue par l'OF du CROS en 2024**

ACTION 3

Mettre en place le comité de pilotage

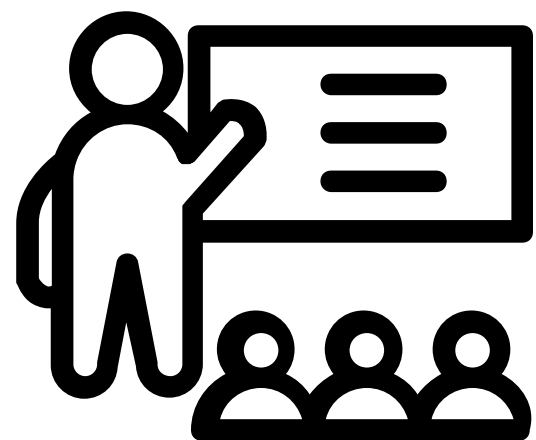
- **Piloter le déploiement du plan d'action** :
 - objectifs chiffrés
 - 3 réunions/an
 - 1 évènement annuel
- **Créer un groupe de partages d'expériences**

ACTION 4

Déployer le plan d'action

- Déployer le **plan d'action/de développement** pour lutter contre les VSS

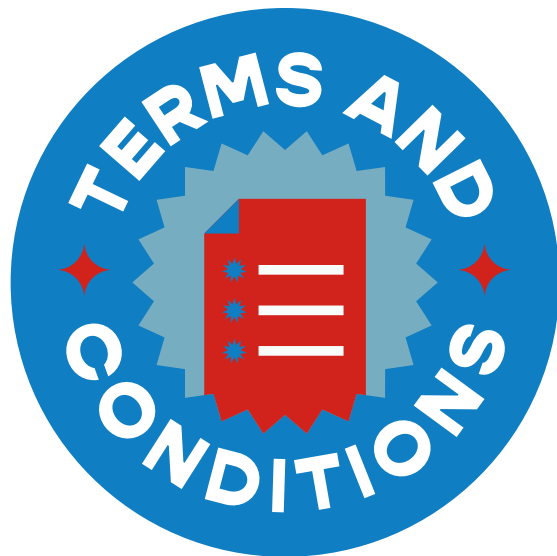
***Moyen humain** : en plus d'un ambassadeur, un service civique dédié par le biais de l'intermédiation du CROS*



Présentation de l'intermédiation du Service Civique

L'intermédiation

Accueillir un volontaire en Service Civilique sans devoir demander et obtenir un agrément au titre du Service Civilique



Vous pouvez bénéficier de la mise à disposition d'un volontaire si votre organisme :

- ne possède pas d'agrément individuel à son nom
- est une association sans but lucratif
- n'exerce pas d'activités culturelles, politiques ou syndicales.

Avantage de l'intermédiation

1

Toutes les demandes administratives sont gérées par le CROS

- Rédaction des missions en collaboration avec la structure
- Elaboration du contrat
- Inscription sur Elisa
- Rédaction des mission
- Suivi des volontaires
- Bilan de fin de service civique

2

Informations sur les temps de formation et des volontaires

- Formation tuteur
- PSC1
- Formation civique et citoyenne
- Autres formation en fonction de la demande et du projet d'avenir du volontaire.

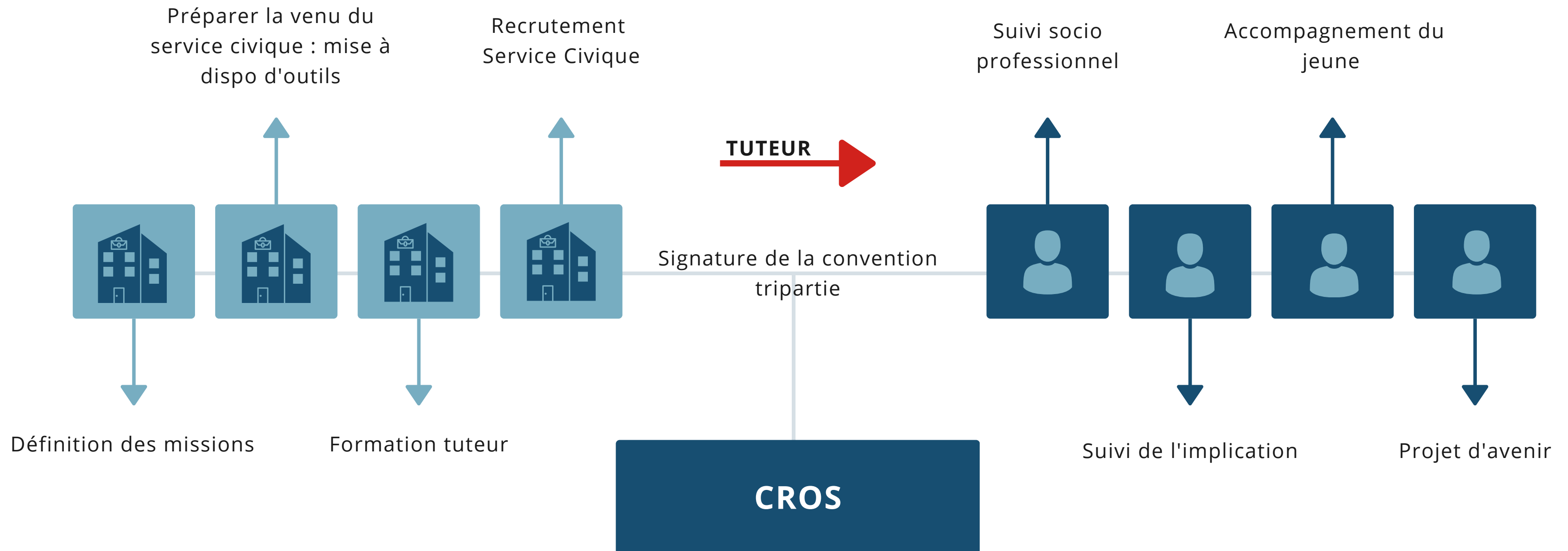
3

Suivi des volontaires

- Aide à la définition du projet d'avenir
- Suivi et accompagnement dans la démarche
- Accompagnement du jeune

➤ SERVICE CIVIQUE

Relation entre les trois acteurs



IMPORTANT!

- L'intermédiation permet de faciliter les démarches administratives
- Permet aux Ligues et Comités régionaux d'accueillir des volontaires sans agrément

SERVICE CIVIQUE



A la recherche d'un **service civique** dans le domaine du sport ?

Le **Comité régional Olympique et Sportif de Nouvelle-Aquitaine** recrute **un.e service civique**

SENSIBILISATION ET PRÉVENTION CONTRE LES VIOLENCES SEXUELLES ET SEXISTES (VSS) DANS LE SPORT (site Talence)

Afin de renforcer notre développement, **nous recherchons à partir du JJ MM AAAA, un.e service civique** pour accompagner l'équipe en place sur des **missions de sensibilisation et prévention contre les violences sexuelles et sexistes (VSS) dans le sport.**

Les axes de développement

Sport & Education et Citoyenneté

Adopter une vision stratégique contribuant à la transformation positive de la société et valorisant une société de l'engagement (RSO, Éducation des jeunes, Engagement des jeunes, des femmes...)

Sport & Santé et Bien-être

Accompagner les Ligues dans le développement des dispositifs fédéraux Valoriser les dispositifs fédéraux par la diffusion du Médicosport-santé Informer, mettre en relation les acteurs de la prescription d'APS, faciliter le recensement des clubs Porter des projets Sentez-Vous Sport (déclinaison du sport-entreprise) Positionner le Mouvement Olympique et sportif au cœur des enjeux de sport-santé et de bien-être

Sport & Politiques publiques et Haut niveau

Devenir acteur des instances de concertation et du dialogue civil Faire du Mouvement Olympique et Sportif un acteur de la co-construction de politiques publiques. S'inscrire comme partie prenante des politiques publiques et fédérales d'accès au haut niveau et d'appui à la professionnalisation des athlètes Accompagner la digitalisation du mouvement sportif, les évolutions technologiques dans le sport en sensibilisant aux risques de l'ubérisation

Sport & Professionnalisation

Assurer la représentation, mobilisation et défense des intérêts du Mouvement Olympique et Sportif Renforcer le circuit d'information permettant d'optimiser les pratiques Développer une offre de services concertée et territorialisée

Notre CROS

Un Conseil d'Administration réunissant 24 dirigeants
Un président et 4 vice-présidents.e.s
Une équipe de 16 salariés.e.s
3 sites Talence, Poitiers, Limoges Plus de 50 actions
10 évènements, salons... par an

Le sport en Nouvelle Aquitaine

18 000 clubs
+ de 1,4 million de licenciés.e.s sportifs
100 ligues et comités sportifs régionaux adhérents au CROS
290 000 bénévoles
1 650 sportifs de haut-niveau
12 Comités Départementaux Olympiques et Sportifs (CDOS)
2 CREPS

A la recherche d'un **service civique** dans le domaine du sport ?

Le **Comité Régional Olympique et Sportif Nouvelle-Aquitaine** recrute **un.e service civique**

"Génération 2024 : SENSIBILISATION ET PRÉVENTION CONTRE LES VIOLENCES SEXUELLES ET SEXISTES (VSS) DANS LE SPORT" (Site Talence)

La lutte contre les violences sexuelles et sexistes (VSS) est un engagement fort porté par le mouvement sportif. En tant que représentant du mouvement olympique et sportif sur notre territoire, le CROS Nouvelle-Aquitaine donne l'impulsion pour lutter contre ce fléau. Il souhaite sensibiliser, accompagner, former et soutenir les différents acteurs du sport.

MISSIONS : Le/la volontaire accompagnera une structure sportive (ligue/ comité régional). Il mettra en œuvre des actions de prévention, de sensibilisation pour lutter contre les VSS.

Gestion de projet

- Contribuer au déploiement d'actions visant à prévenir toutes formes de violences.
- Promouvoir toute action pouvant concourir à l'information et à la sensibilisation des acteurs du sport.
- Identifier un réseau local d'acteurs du sport impliqués sur les enjeux de lutte contre les VSS.
- Contribuer à l'évolution des actions menées et suivre la mise en œuvre du plan d'action ainsi qu'aux outils pédagogiques de « lutte contre les VSS dans le sport » développés par la Commission régionale du CROS.

Événementiel / communication

- Participer à l'organisation des événements/ rencontres thématiques permettant de sensibiliser les acteurs du sport.
- Aider à valoriser les actions de la ligue/ comité lors de différents événements ou par les outils de communication.
- Contribuer à relayer et diffuser les outils et supports de sensibilisation auprès des réseaux sociaux (site internet, réseaux sociaux, communication interne...).
- Participer à des actions de prévention et de sensibilisation (en tant qu'observateur/trice) et assister à l'animation de ses actions (communication interne/externe, logistique).

CROS

PROFIL RECHERCHE :

- La mission est accessible à tous les jeunes car toutes les connaissances nécessaires seront apportées afin de mener à bien cette mission. Un accompagnement sera établi par le tuteur/ la tutrice de sa ligue ou du comité dans lequel il se trouve.
- Autonomie
- Force de proposition
- Esprit d'analyse
- Appétence pour la promotion des valeurs du sport
- Dynamique
- Aisance relationnelle et rédactionnelle

CONDITIONS DU SERVICE CIVIQUE :

- Contrat service civique de 8 mois
- 24h/semaine
- Indemnisation de 610€

AUTRES INFORMATIONS :

- Implantation du poste : Talence
- Permis fortement conseillé
- Mobilité régionale

Adressez votre CV et lettre de motivation sur la plateforme service-civique.gouv.fr

CROS Nouvelle-Aquitaine
Maison régionale des sports
2 avenue de l'Université - 33 400 TALENCE
www.cros-nouvelle-aquitaine.org



Contact : **Lorrain ANDRADE**
Mail : lorrainandrade@franceolympique.com
06 73 51 73 22



CROS Nouvelle-Aquitaine
Maison régionale des sports
2 avenue de l'Université - 33 400 TALENCE
www.cros-nouvelle-aquitaine.org



Contact : **Lorrain ANDRADE**
Mail : lorrainandrade@franceolympique.com
06 73 51 73 22



AXE 2

SENSIBILISER ET FORMER LE MOUVEMENT SPORTIF

Objectifs :

1. Sensibilisation et formation permettant de faire évoluer les mentalités et les pratiques.
2. Monter en compétences pour prévenir les violences et les faits graves.



ACTION 1

Sensibiliser massivement les acteurs du sport.



ACTION 2

Former les acteurs du sport.



ACTION 3

Outiller les acteurs du sport.

DÉTAIL DES ACTIONS

AXE 2 - SENSIBILISER ET FORMER LE MOUVEMENT SPORTIF

ACTION 1

Sensibiliser massivement

- Sensibiliser les **PRÉSIDENTS** et **DIRIGEANTS** des associations sportives
- Sensibiliser les **ÉDUCATEURS** et **ENCADRANTS** impliqués dans la pratique sportive
- Sensibiliser les **BÉNÉVOLES** et **SALARIÉS** impliqués dans l'association sportive
- Sensibiliser les **PRATIQUANTS**, **PARENTS** et **GRAND PUBLIC**

ACTION 2

Former les acteurs du sport

- Former les **DIRIGEANTS** garant de la sécurité de l'association
- Former les **ÉDUCATEURS** et les **BÉNÉVOLES encadrants** principalement concernés dans la pratique sportive
- Former les **PRATIQUANTS**, **PARENTS** qui souhaitent être relai

ACTION 3

Outiller les acteurs du sport

- **Livret des messages** : ce que je dois connaître et ce que je dois véhiculer
- Inciter les associations sportives à inscrire **les VSS dans tous les documents types** d'une association sportive
- Inciter les associations à **actualiser les documents** encadrant la vie d'une structure sportive afin d'y inscrire la lutte contre les VSS

DÉTAIL DE L'ACTION 1

SENSIBILISER MASSIVEMENT

	LES PRÉSIDENTS ET DIRIGEANTS des associations sportives	LES ÉDUCATEURS ET LES ENCADRANTS impliqués dans la structure	LES SALARIÉS ET BÉNÉVOLES impliqués dans l'association sportive	LES PRATIQUANTS, PARENTS ET GRAND PUBLIC
OBJECTIFS	Assurer un portage politique fort de la lutte contre les VSS au sein des structures sportives et lors de séminaires.	Lutter contre les situations de violences qui peuvent se manifeste r entre les éducateurs et les pratiquants .	Prévenir les situations de violences qui peuvent se manifester.	Assurer l'engagement de chacune et chacun dans la lutte contre les VSS.
THÉMATIQUES POUR SENSIBILISER	Réalité du phénomène, connaître les différentes formes de violences...	Relation entraîné/entraîneur, guidage technique...	Différentes formes de violences, lieux et situations à risques...	Respect, consentement, lieux à risques, valeurs du sport...

DÉTAIL DE L'ACTION 1

Cibles et thèmes	Présidents et dirigeants	Educateurs	Bénévoles	Salariés	Pratiquants adultes/Parents	Pratiquants enfants
Priorité 1	<ul style="list-style-type: none"> La réalité du phénomène Connaitre les différentes violences y compris numériques 	<ul style="list-style-type: none"> La réalité du phénomène Connaitre les différentes violences/ lieux et situations à risques Les spécificités du sport Repérer et savoir agir/réagir 	<ul style="list-style-type: none"> La réalité du phénomène Connaitre les différentes violences Prévenir les agressions (contrôle d'honorabilité, prise de conscience dans les clubs, implication des parents) 	<ul style="list-style-type: none"> La réalité du phénomène Connaitre les différentes violences 	<ul style="list-style-type: none"> La réalité du phénomène Connaitre les différentes violences 	<ul style="list-style-type: none"> La réalité du phénomène Connaitre les différentes violences
Priorité 2	<ul style="list-style-type: none"> Prévenir les agressions (contrôle d'honorabilité, ...) Repérer et savoir agir/réagir (numéros utiles et les procédures à suivre avec le signalement) Les lieux et situations à risques et les spécificités liés au sport 	Les lieux et situations à risques	<ul style="list-style-type: none"> Les lieux et situations à risques Repérer, savoir agir/réagir (numéros utiles,...) 		<ul style="list-style-type: none"> Repérer et savoir agir/réagir Les lieux et situations à risques 	Les lieux et situations à risques
Priorité 3	Accompagnement adapté à l'égard de la victime	Une spécificité pour les enfants : ton corps t'appartient, ...		Les spécificités du sport	Les valeurs du sport	Les valeurs du sport
Priorité 4	Accompagnement adapté à l'égard de la victime					

DÉTAIL DE L'ACTION 2

FORMER LES ACTEURS DU SPORT

	LES PRÉSIDENTS ET DIRIGEANTS des associations sportives	LES ÉDUCATEURS ET LES ENCADRANTS impliqués dans la structure	LES SALARIÉS ET BÉNÉVOLES impliqués dans l'association sportive
OBJECTIFS	Assurer un portage politique fort de la lutte contre les VSS au sein des structures sportives et lors de séminaires.	Lutter contre les situations de violences qui peuvent se manifester entre les éducateurs et les pratiquants.	Prévenir les situations de violences qui peuvent se manifester.
THÉMATIQUES POUR FORMER	<ul style="list-style-type: none">• Les connaissances légales ;• Savoir agir en cas de faits ou de doutes ;• Recevoir la parole et savoir agir/écouter de la victime (responsabilité de l'écouter).	<ul style="list-style-type: none">• Comprendre les mécanismes liés aux VSS/ connaître les différentes violences ;• Prévenir, détecter et alerter ;• Recevoir la parole et savoir agir/écouter de la victime (responsabilité de l'écouter).	<ul style="list-style-type: none">• Recevoir la parole et savoir agir/écouter de la victime (responsabilité de l'écouter) ;• Prévenir, détecter et alerter ;• Comprendre les mécanismes liés aux VSS/ connaître les différentes violences.

DÉTAIL DE L'ACTION 2

Cibles et thèmes	Présidents et dirigeants	Educateurs	Bénévoles/salariés	Pratiquants adultes/Parents
Priorité 1	Les connaissances légales (responsabilité juridique et pénale) avec les obligations judiciaires (signalement, connaître les numéros utiles, etc...)	<ul style="list-style-type: none"> Comprendre les mécanismes liés aux VSS/ connaître les différentes violences Prévenir, détecter et alerter 		
Priorité 2	Recevoir la parole et savoir agir/écoute de la victime (responsabilité de l'écouter)	Recevoir la parole et savoir agir/écoute de la victime (responsabilité de l'écouter)	Recevoir la parole et savoir agir/écoute de la victime (responsabilité de l'écouter)	<ul style="list-style-type: none"> Prévenir, détecter et alerter Recevoir la parole et savoir agir/écoute de la victime (responsabilité de l'écouter)
Priorité 3	Prévenir, détecter et alerter		Prévenir, détecter et alerter	Prévenir, détecter et alerter
Priorité 4	Comprendre les mécanismes liés aux VSS/ connaître les différentes violences		Comprendre les mécanismes liés aux VSS/ connaître les différentes violences	

Présentation du livret des messages à connaître et à véhiculer



AXE 3

ORIENTER ET ACCOMPAGNER LES VICTIMES ET LES CLUBS

Objectifs :

1. Orienter et accompagner les victimes.
2. Accompagner les clubs dans une situation de crise.



ACTION 1

Connaitre les différents dispositifs pour signaler et leur fonctionnement.



ACTION 2

Créer des partenariats avec des associations spécialisées dans l'écoute et l'accompagnement des victimes.



ACTION 3

Former les ambassadeurs à la "gestion de crise".

DÉTAIL DES ACTIONS

AXE 3 - Orienter et accompagner les victimes et les clubs

ACTION 1

Connaître les différents dispositifs pour signaler et connaître leur fonctionnement

Connaître les **différents dispositifs** pour signaler et connaître leur fonctionnement :

- Création de **fiches** et **affiches pratiques**
- **Mise en place d'une plateforme dédiée à la lutte contre les VSS**
 - En attendant : rubrique spécifique sur le site du CROS NA

ACTION 2

Créer des partenariats avec des associations spécialisées dans l'écoute et l'accompagnement des victimes

Établir des **conventions de partenariats** avec des associations spécialisées dans l'écoute et l'accompagnement des victimes et des auteurs :

- Présentation des différents partenariats :
 - **Les Papillons** (association)

ACTION 3

Former les ambassadeurs à "la gestion de crise"

- **Mettre en place une formation** sur la "gestion de crise"
- **Former les ambassadeurs** à la "gestion de crise"

AFFICHES

TU AS BESOIN D'AIDE, QUE FAIRE ?

COMITÉ NATIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF FRANÇAIS
CROS NOUVELLE-AQUITAINE

LES VIOLENCES SEXUELLES, C'EST QUOI ?

Un baiser non désiré,
Un attouchement non désiré sur les zones intimes ou sexuelles (bouche, fesses, sexe).

L'abus sexuel est le fait de forcer ou d'inciter quelqu'un à prendre part à des activités sexuelles.

TU TE SENS GÊNÉ.E ? TU TROUVES QU'UNE PERSONNE SE SENT MAL À L'AISE DANS TON CLUB ? QU'EST-CE QUE TU PEUX FAIRE ?

TU PEUX EN PARLER !

À une **PERSONNE EN QUI TU AS CONFIANCE** (parent, ami, professeur, etc.)

À un **PROFESSIONNEL** (médecin)

À un **RÉFÉRENT** de ta structure sportive

À une **ASSOCIATION SPÉCIALISÉE**

TU PEUX APPELER !

- 17** Situation d'urgence
- 119** Enfant en danger ou en cas de doutes
- 114** Personne sourde malentendante
- 3018** Personne victime de cyber-violence

UNE QUESTION ? SCAN MOI !

Dans ton club, tu peux te faire accompagner par le référent :

CONTACT :

JE SUIS VICTIME OU TÉMOIN DE VIOLENCE, QUE FAIRE ?

COMITÉ NATIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF FRANÇAIS
CROS NOUVELLE-AQUITAINE

JE SUIS VICTIME

Ne **PAS CULPABILISER**. Ne **PAS AVOIR PEUR**. Tout acte de violence doit être **dénoncé** pour être **puni**. Vous n'êtes pas seul. **PARLEZ-EN**.

JE SUIS TÉMOIN

Si vous avez **CONNAISSANCE DE FAITS** de violences sexuelles, si vous êtes **TÉMOIN** ou si vous avez des **DOUTES**, vous avez l'**OBLIGATION DE LES SIGNALER**.

EN PARLER À VOTRE ENTOURAGE ET/OU DES PROFESSIONNELS

À une **PERSONNE EN QUI VOUS AVEZ CONFIANCE** : parent, famille, ami, professeur, dirigeant de votre club, autre

À un **PROFESSIONNEL** : médecin, assistante sociale, avocat en qui vous avez confiance.

À une **ASSOCIATION SPÉCIALISÉE** qui peut vous accompagner et vous aider dans vos démarches.

À la **POLICE** ou **GENDARMERIE** qui peuvent vous recevoir et vous écouter.

LE SIGNALER

Au **COMMISSARIAT** ou **GENDARMERIE** : les forces de l'ordre peuvent vous écouter et recevoir votre plainte.

À la **CELLULE D'ÉCOUTE** dédiée au sein du ministère des sports : signal-sports@sports.gouv.fr ou sur le **PORTAIL DE SIGNALEMENT GRATUIT**, anonyme et disponible 24h/24 sur le site du Ministère de l'Intérieur.

À l'**HÔPITAL** : généralisation de la plainte et certificat médical de constatation des violences.

APPELEZ

- 17** SITUATION D'URGENCE
- 114** PERSONNE SOURDE MALENTENDANTE
- 3919** FEMME EN DANGER OU DE DOUTE
- 3018** VICTIME DE CYBER-VIOLENCE

Dans ton club, tu peux te faire accompagner par le référent :

CONTACT :

UNE QUESTION ? SCAN MOI !

FICHES PRATIQUES

JE SUIS DIRIGEANT OU ENCADRANT : QUELS SONT LES RECOURS POSSIBLES EN CAS DE VIOLENCE SEXUELLE ?

Si vous êtes **acteur du sport**, vous êtes tenu de protéger vos pratiquants. Vous pouvez les **orienter** dans leurs démarches.

RAPPEL : toute personne ayant connaissance de faits de violences a l'obligation de le signaler aux autorités compétentes. (Article 434-1 et 434-3 du Code pénal)

PROCÉDURE JUDICIAIRE pour les victimes

Quelle démarche ? Dépôt de plainte simple en gendarmerie ou à la police - appel au 17 en cas d'urgence - signalement ou plainte au Procureur de la République en cas de faits graves et avérés.

Par qui ? Victime, représentants légaux ou ayant droits pour une victime mineure.

Contre qui ? Toute personne mise en cause.

PROCÉDURE ADMINISTRATIVE pour les témoins

Quelle démarche ? Signalement au service national. (signal-sports@sports.gouv.fr)

Par qui ? Toute personne ayant connaissance de faits de violences ou des éléments pouvant le laisser penser.

Contre qui ? Dirigeants, éducateurs, encadrants professionnels ou bénévoles, salariés.

PROCÉDURE DISCIPLINAIRE FEDERALE pour les victimes et les témoins

Quelle démarche ? Signalement à la Fédération - aux fédérations concernées



UN DOUTE ? UNE QUESTION ?
SCAN MOI !



JE SUIS VICTIME OU TÉMOIN DE VIOLENCE, QUE FAIRE ?



JE SUIS VICTIME

Ne **PAS CULPABILISER**. Ne **PAS AVOIR PEUR**. Tout acte de violence doit être **dénoncé** pour être **puni**. Vous n'êtes pas seul. **PARLEZ-EN**.

JE SUIS TÉMOIN

Si vous avez **CONNAISSANCE DE FAITS** de violences sexuelles, si vous êtes **TÉMOIN** ou si vous avez des **DOUTES**, vous avez l'**OBLIGATION DE LES SIGNALER**.

EN PARLER À VOTRE ENTOURAGE ET/OU DES PROFESSIONNELS

À une **PERSONNE EN QUI VOUS AVEZ CONFIANCE** : parent, famille, ami, professeur, dirigeant de votre club, autre

À un **PROFESSIONNEL** : médecin, assistante sociale, avocat en qui vous avez confiance.

À une **ASSOCIATION SPÉCIALISÉE** qui peut vous accompagner et vous aider dans vos démarches.

À la **POLICE** ou **GENDARMERIE** qui peuvent vous recevoir et vous écouter.

LE SIGNALER

Au **COMMISSARIAT** ou **GENDARMERIE** : les forces de l'ordre peuvent vous écouter et recevoir votre plainte.

À la **CELLULE D'ÉCOUTE** dédiée au sein du ministère des sports : signal-sports@sports.gouv.fr ou sur le **PORTAIL DE SIGNALEMENT GRATUIT**, anonyme et disponible 24h/24 sur le site du Ministère de l'Intérieur.

À **L'HÔPITAL** : généralisation de la plainte et certificat médical de constatation des violences.

APPELEZ

17 SITUATION D'URGENCE

114 PERSONNE SOURDE MALENTENDANTE



FEMME EN DANGER OU DE DOUTE



VICTIME DE CYBER-VIOLENCE

Dans ton club, tu peux te faire accompagner par le **référént** :
CONTACT :

UNE QUESTION ?
SCAN MOI !



FICHES PRATIQUES

JE SUIS TÉMOIN DE VIOLENCE, QUE FAIRE ?



PARLES-EN

EN PARLER À TON ENTOURAGE ET/ OU DES PROFESSIONNELS

Il faut en parler si une victime s'est confiée à moi ou que j'ai vu ou entendu quelque chose :

À une **PERSONNE EN QUI TU AS CONFIANCE**. (Parent, famille, ami, professeur, dirigeant de votre club, etc.)

À ton **RÉFÉRENT** de ta structure sportive.

À un **PROFESSIONNEL** (médecin, assistante sociale, avocat) en qui tu as confiance.

À une **ASSOCIATION SPÉCIALISÉE** qui peut t'accompagner.



SIGNALE-LE

TU PEUX APPELER :

17 SITUATION D'URGENCE

119 ENFANT EN DANGER OU DE DOUTES

114 PERSONNE SOURDE MALENTENDANTE, VICTIME DE VIOLENCE

30 19 PERSONNE VICTIME DE CYBER-VIOLENCE



Dans ton club, tu peux te faire accompagner par le **réfèrent** :

CONTACT :

UNE QUESTION ?
SCAN MOI !



JE SUIS VICTIME DE VIOLENCE, QUE FAIRE ?



PARLES-EN

Chez les filles comme chez les garçons : **TOUT LE MONDE PEUT ÊTRE CONCERNÉ.**

N'aie **PAS HONTE**. N'aie **PAS PEUR**.

Tu n'es **PAS COUPABLE**. Seul le responsable doit être puni.

Tu n'es **PAS SEUL** alors **PARLES-EN**.

EN PARLER À TON ENTOURAGE ET/ OU DES PROFESSIONNELS

À une **PERSONNE EN QUI TU AS CONFIANCE** (parent, famille, ami, professeur, dirigeant, etc.)

À un **PROFESSIONNEL** (médecin, assistante sociale, etc.)

À une **ASSOCIATION SPÉCIALISÉE** sur les violences sexuelles et sexistes

À la **POLICE** ou à la **GENDARMERIE**



SIGNALE-LE

TU PEUX APPELER :

17 SITUATION D'URGENCE

119 ENFANT EN DANGER OU DE DOUTES

114 PERSONNE SOURDE MALENTENDANTE, VICTIME DE VIOLENCE

30 19 PERSONNE VICTIME DE CYBER-VIOLENCE



Dans ton club, tu peux te faire accompagner par le **réfèrent** :

CONTACT :

UNE QUESTION ?
SCAN MOI !



RUBRIQUE SUR LE SITE INTERNET

[Lien de la rubrique](#)



NOM : **Lutte contre les
violences sexuelles et sexistes**

Texte introductif : contexte et mise en place

1. L'etat des lieux des violences

2. Ce que dit la loi (le juridique)

- *Les violences sexuelles et sexistes, de quoi parle-t-on ?*
- *Je suis victime, quels sont mes droits ?*
- *Les responsabilités qui incombent aux structures sportives*
- *Le contrôle de l'honorabilité*

3. Accompagner et sensibiliser

- *Sensibilisation et formations*
- *Les outils pratiques du CROS*
- *Annuaire des partenaires*

4. Initiatives sur le territoire de Nouvelle-Aquitaine

- *Les actions de nos adhérents (ligues et comités)*
- *Les actions à venir dans les prochains mois*
- *Contacts*

5. Documentations

Présentation de l'association Les Papillons

NOTRE PRIORITE

LE BONHEUR ET LE BIEN ÊTRE DES ENFANTS

NOTRE MISSION

Libérer le plus tôt possible, la parole des enfants victimes de violences, quelles qu'elles soient, grâce aux Boîtes aux lettres Papillons®.

[A propos](#)



AXE 4

RENFORCER LA COMMUNICATION

Objectifs :

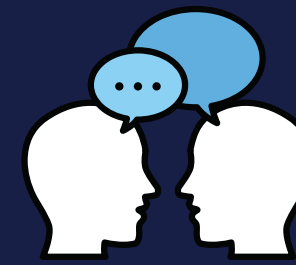
1. Avoir une communication renforcée pour mobiliser les acteurs du mouvement sportif.
2. Positionner le mouvement sportif comme acteur principal de la lutte contre les VSS auprès de la société.

ACTION 1



Communiquer sur les **différents dispositifs existants** et leur fonctionnement.

ACTION 2



Communiquer au **niveau de la structure** pour apporter un **changement culturel**.

ACTION 3



Valoriser l'engagement du mouvement sportif auprès de la société.

DÉTAIL DES ACTIONS

AXE 4 - Renforcer la communication

ACTION 1

Communiquer sur les différents dispositifs existants et leur fonctionnement

- Le **contrôle de l'honorabilité**
- Vérifier et s'assurer de la **validité de la carte professionnelle** des éducateurs.
- **Mise en place d'une plateforme dédiée à la lutte contre les VSS**
 - En attendant : rubrique spécifique sur le site du CROS NA

ACTION 2

Communiquer pour un changement culturel indispensable à la construction d'une culture commune

- **2 types de communication :**
 - Une communication d'incitation lors de journées internationales
 - Une communication de soutien aux actions du plan d'action
- **Mise à disposition** au sein de la structure sportive de **tous les outils pratiques** (*sensibilisation, formations, communication...*)

ACTION 3

Valoriser l'engagement du mouvement sportif

- **Soutenir et valoriser les initiatives** portées par le mouvement sportif
- Instaurer une **dynamique de changement** (exemple : actions de prévention, sensibilisation...)

RÉSUMÉ DU PLAN D'ACTION

AXE 1 : STRUCTURER LE MOUVEMENT SPORTIF

AXE 2 : SENSIBILISER ET FORMER LE MOUVEMENT SPORTIF

AXE 3 : ORIENTER ET ACCOMPAGNER LES VICTIMES ET LES CLUBS

AXE 4 : RENFORCER LA COMMUNICATION

OBJECTIFS

- Structurer le mouvement sportif.
- Organiser le pilotage du plan d'action.

- Sensibilisation et formation permettant de faire évoluer les mentalités et les pratiques.
- Monter en compétences pour prévenir les violences et les faits graves ;

- Orienter et accompagner les victimes.
- Accompagner les clubs dans une situation de crise.

- Avoir une communication renforcée pour mobiliser les acteurs du mouvement sportif.
- Positionner le mouvement sportif comme acteur principal de la lutte contre les VSS auprès de la société.

ACTIONS

1. Désigner un ambassadeur ou un binôme d'ambassadeurs.
2. Former les ambassadeurs
3. Mettre en place le comité de pilotage.
4. Déployer le plan d'action.

1. Sensibiliser massivement les acteurs du sport.
2. Former les acteurs du sport.
3. Outiller les acteurs du sport.

1. Connaître les différents dispositifs pour signaler et leur fonctionnement.
2. Créer des partenariats avec des associations spécialisées dans l'écoute et l'accompagnement des victimes et des auteurs.
3. Former les ambassadeurs à la "gestion de crise"

1. Communiquer sur les différents dispositifs existants.
2. Communiquer au niveau de la structure pour apporter un changement culturel
3. Valoriser l'engagement du mouvement sportif auprès de la société.

4. PRÉSENTATION DES DEUX CHARTES

OBJECTIF :

Concrétiser les actions qui seront mises en place et l'engagement du mouvement sportif à tous les niveaux

CHARTRE REGIONALE

CHARTRE D'ENGAGEMENT

LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXUELLES ET SEXISTES DANS LE SPORT

Nous, représentants du mouvement sportif de Nouvelle-Aquitaine, souhaitons nous engager pour lutter contre les violences sexuelles et sexistes dans le sport au sein de notre région.

Nous souhaitons apporter tout notre soutien aux pratiquantes et pratiquants pour que la parole se libère et que tout soit mis en place pour prévenir ces violences : accompagnement, orientation, formation, sensibilisation et soutien aux associations qui participent à cette prévention.

Nous nous engageons à tout mettre en oeuvre pour faire cesser ces violences dans l'ensemble de nos disciplines, à travers la liste des engagements ci-jointe.

Notre soutien à ce manifeste est concret et se traduit par cette signature.

MON ASSOCIATION SPORTIVE S'ENGAGE CONTRE LES VIOLENCES



CHARTRE D'ENGAGEMENT

NOS ENGAGEMENTS

L'association sportive s'engage à :

- ✓ Désigner un ambassadeur ou un binôme d'ambassadeurs sur ce sujet qui veille à la mise en place d'actions d'information, de prévention et de formation.
- ✓ Suivre à minima 1 temps de formation, d'information ou de sensibilisation par an pour mieux comprendre et appréhender les violences afin d'agir, d'accompagner et d'orienter ou 1 temps de formation référent/ ambassadeur.
- ✓ Relayer toutes les informations auprès des adhérents et adhérentes professionnels et bénévoles.
- ✓ Participer à une réunion annuelle de bilan des engagements réalisés mis en place par le mouvement sportif.
- ✓ Organiser, en interne, un temps d'information ou de sensibilisation une fois par an auprès des adhérents et adhérentes, professionnels et bénévoles.
- ✓ S'assurer, lorsque l'association est employeuse, de la validité de la carte professionnelle des éducateurs et éducatrices salariés, et apporter son concours à la démarche d'honorabilité des bénévoles mise en place à l'échelon fédéral et informer de son rôle.
- ✓ Respecter les procédures de signalement et veiller à ce que la victime soit accompagnée.

Signature du Président de l'association sportive :



CHARTRE CLUB

CHARTRE D'ENGAGEMENT CLUB

LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXUELLES ET SEXISTES DANS LE SPORT

Conscients du phénomène que représente le fléau des violences et discriminations sexuelles et sexistes dans la société et dans le sport en particulier,

Conscients des conséquences extrêmement graves que ces violences et discriminations peuvent avoir pour la santé et l'intégrité physique et psychique des victimes,

Conscients que le club est un lieu de vie et doit garantir le respect, la santé et l'intégrité physique et psychique de ses membres, quelque soit leur âge et leur genre,

Le Président, le Conseil d'Administration et les dirigeants du club déclarent l'engagement du club à lutter contre les violences et les discriminations sexuelles et sexistes en assurant ainsi la santé et l'intégrité physique et psychique de chacun face à ces comportements condamnables.

LE CLUB S'ENGAGE CONTRE LES VIOLENCES



CHARTRE D'ENGAGEMENT CLUB

LES RESPONSABILITES DE CHACUN

Quel que soit son rôle, chacun se doit de s'inscrire dans la démarche du club pour prévenir les risques de violences et discriminations sexuelles et sexistes.

Pour tous les membres du club :

- Respecter les autres, leur santé et leur intégrité physique et psychique ;
- Refuser toute violence physique et verbale et toute forme de discrimination sexuelles et sexistes ;
- Assurer l'assistance, la protection et la mise en sécurité d'une victime, en particulier d'un enfant, dès le constat de violences ou discriminations sexuelles ou sexistes ;
- Assurer les obligations légales de signalement que tout citoyen doit respecter dès le constat de ces faits ;
- Exclure tout comportement, physique ou verbal, sur le bord de l'aire de jeu ou, plus généralement, dans l'enceinte de l'équipement sportif pouvant être violent ou discriminatoire ;
- Respecter les arbitres, les adversaires, les spectateurs, les autres éducateurs et les dirigeants.

Pour le Président, les membres du CA et les Dirigeants :

Le président, les membres du CA et les dirigeants ont une responsabilité et un rôle essentiels dans la mise en œuvre de la Charte et des actions qui y sont rattachés.

- Ils sont signataires de la Charte du Club ;
- Ils assurent le respect des engagements pris par le club et la mise en œuvre des actions dans le cadre de la Charte ;
- Ils participent eux-mêmes aux formations prévues à leur effet et à la transmission des valeurs et des messages contenus dans la Charte.

CHARTRE D'ENGAGEMENT CLUB

LES RESPONSABILITES DE CHACUN

Pour les éducateurs :

L'éducateur est en contact direct avec les adhérents et partage les moments de vie sportive et extra-sportive. A ce titre, il est un acteur essentiel dans la mise en œuvre des actions de sensibilisation et de prévention des situations à risques.

- Assister aux formations mises en place par le club dans le cadre de cette démarche ;
- Informer son groupe sur la Charte et la faire respecter ;
- Être vigilant sur les situations à risques et appliquer les bonnes pratiques pour prévenir et les éviter dans l'activité sportive comme dans les moments de vie extra-sportive ;
- Être attentif aux signaux individuels ou du groupe pouvant révéler des situations de violences ou discriminations sexuelles ou sexistes et les signaler et en parler avec le référent.

Pour les adhérents

Les adhérents sont les principaux acteurs dans la vie du club. Par leur comportement et leurs interactions, ils ont un impact direct dans l'état d'esprit du club. Il est donc important de leur faire prendre conscience de leur responsabilité.

- Exclure tout comportement, physique ou verbal, pouvant être violent ou discriminatoire, sur l'aire de jeu ou, plus généralement, dans l'enceinte de l'équipement sportif ou dans tout lieu de vie du groupe ;
- Respecter les arbitres, les adversaires, les autres spectateurs, les éducateurs et les dirigeants.

CHARTRE CLUB

CHARTRE D'ENGAGEMENT CLUB

LES RESPONSABILITES DE CHACUN

Pour les parents :

En plus d'être tuteur légal de leur enfant, les parents ont leur rôle à jouer en s'inscrivant dans la démarche du club.

- Sensibiliser leur enfant aux risques des violences et discriminations sexuelles ou sexistes dont ils pourraient être victime ou auteur.
- Communiquer et expliquer la Charte à leur enfant et l'amener à la respecter
- Communiquer auprès du référent sur des faits qui pourraient être constatés ou soupçonnés.
- Respecter les arbitres, les adversaires, les autres spectateurs, les éducateurs et les dirigeants.

Signature du Président du club :

5. ACTIONS À VENIR

PLANNING PLAN D'ACTION 2024

Janvier - Décembre 2024

ACTIONS

JANV-MARS

AVRIL-JUIN

JUILLET-SEPT

OCTOBRE-DEC

Désigner un ambassadeur



Former les ambassadeurs



Sensibiliser les acteurs du sport

- les présidents et dirigeants niveau régional
- les présidents et dirigeants niveau club et département
- les éducateurs
- les bénévoles et salariés
- grand public, pratiquants



Former les acteurs du sport

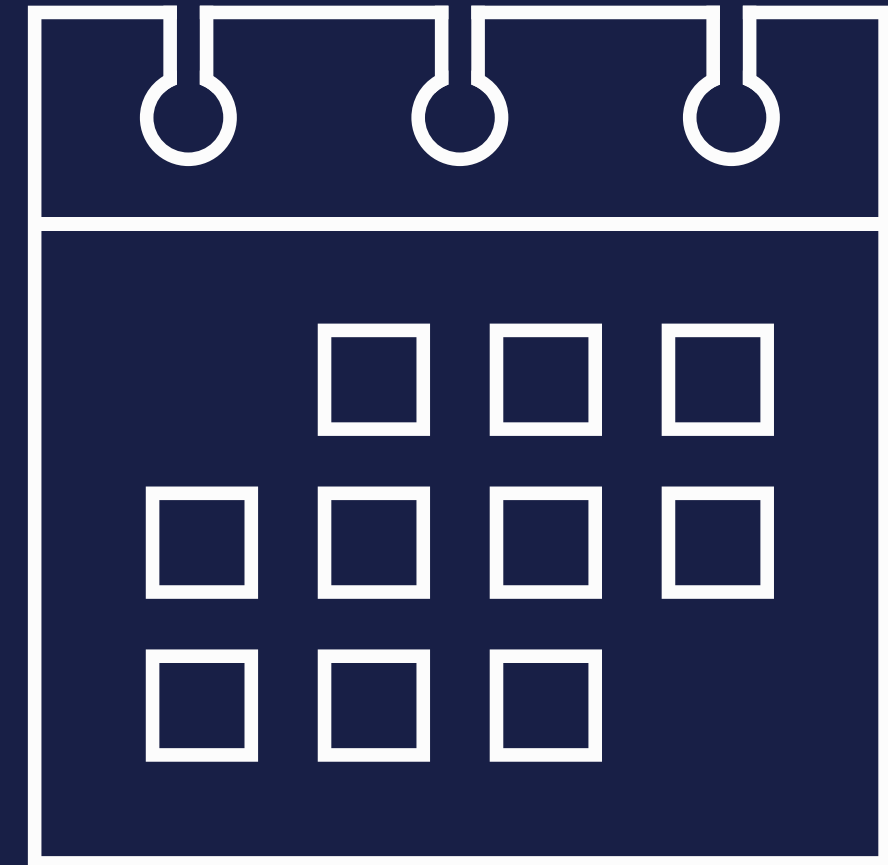


RETROPLANNING DU COMITE DE PILOTAGE POUR 2024

3 réunions dans l'année :

- une première entre janvier et mars
- une deuxième entre avril et juin
- une dernière entre septembre et octobre

1 évènement annuel en novembre



Merci pour votre engagement



CROS

NOUVELLE-AQUITAINE

Comité Régional Olympique et Sportif Nouvelle-Aquitaine



José CERVERA, Vice-Président
josecervera@franceolympique.com /06.87.85.92.83

Amandine LECLERCQ, Chef de projet
amandineleclercq@franceolympique.com /06.07.10.88.25

Marianne BORDES, Service civique

Sites Web

www.cros-nouvelle-aquitaine.org

Postez vos publications en indiquant @crosnaq

Réseaux sociaux

